



## Bienvenue à l'A.S.S.B.M !

Vous recherchez un club de badminton et/ou de squash où règnent la convivialité et l'esprit sportif avec des équipements modernes ? Venez nous retrouver au Pôle raquette Jacques DONNAY !

### REGLEMENT INTERIEUR DE L'A.S.S.B.M

Ce présent règlement a pour but de préciser les droits et les devoirs des adhérents à l'association.

Chaque adhérent de l'ASSBM se doit, avant tout, par son attitude et ses propos, d'avoir le respect :

- des autres adhérents de l'ASSBM, des bénévoles et des dirigeants de l'association
- des décisions prises par les membres du bureau
- de la sécurité des biens et des personnes (règles sanitaires, absence d'usage de substance dopante...)
- du sport en général et du badminton et du squash en particulier
- du matériel de l'ASSBM, du matériel municipal et de leur rangement
- des horaires d'occupation des salles réservés à l'ASSBM, des règles de réservation (squash)
- de la propreté des salles, des vestiaires, des douches et des abords

**Tout manquement à ces règles fera l'objet de sanctions de la part du club pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**

Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés (pour le badminton) et à jour de leur cotisation pour pouvoir jouer au badminton et au squash. Seules les personnes désirant effectuer un essai, dans la limite d'une séance, sont autorisées à ne pas avoir de licence, sous réserve d'inscription dans le registre des essais. Pour cette séance, les personnes devront être assurées personnellement et ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de l'association pour quelque raison que ce soit. La remise du dossier d'inscription doit s'accompagner du certificat médical.

Les terrains de squash sont au nombre de deux. Par conséquent, les adhérents limiteront leurs réservations à **3 séances par semaine**. Il est possible de réserver jusqu'à deux semaines (semaine S et S+1). En cas de surcroît de demandes, l'ASSBM s'autorise à réguler le planning en fonction du nombre de réservations effectuées précédemment par chaque adhérent.

Pour leur sécurité et le respect des équipements, tous les joueurs devront porter une tenue adaptée à la pratique du badminton et du squash. En raison des traces qu'elles occasionnent sur les revêtements des salles, il est interdit de jouer avec des chaussures de sport à semelles foncées ou tâchantes. Le non-respect de cette mesure entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Pour le squash, le club met à la disposition des pratiquants des lunettes de protection dont le port est fortement recommandé. Le non port des lunettes de protection écarte de facto la responsabilité de l'ASSBM en cas de blessure. Ces lunettes se trouvent dans les casiers des vestiaires Hommes et Femmes. L'emplacement précis est indiqué dans le bureau squash où se trouvent les clés pour accéder aux terrains.

Les volants d'entraînements pour le badminton sont à la charge de l'ASSBM. Les volants pour les créneaux loisir ou libre sont à la charge des joueurs. Le club vend des volants plastiques à tarifs préférentiels.

La prise en charge des enfants et la responsabilité du club ne sont assurées que pendant les heures d'entraînement. Les parents ou tuteurs, avant de laisser leur(s) enfant(s), devront s'assurer de la présence d'un responsable de l'association. De même, à la fin de l'entraînement, les parents ou tuteurs, devront récupérer leur(s) enfant(s) à l'intérieur de la salle, limite des responsabilités du club.

Concernant les horaires, l'heure de fin de créneau indiquée pour les activités de Badminton suppose que la salle de sport soit libérée et propre à cet horaire précis.

Dans l'intérêt de tous et par respect des dirigeants de l'ASSBM, il est impératif que chacun se sente responsable, ait conscience de ces petites tâches et les exécute de bonne volonté.

Je soussigné ..... certifie avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur, les accepte et m'engage à les respecter.

Fait le ....., à .....

Signature :